

**Examen de maturité gymnasiale 2024  
OS Économie et Droit****Droit****Donnée de l'examen**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Durée : **120 minutes (2 heures)** No de candidat : \_\_\_\_\_Matériel autorisé : Code des obligations (CO)

	<b>Durée estimée</b>	<b>Points attribués</b>
Question 1	15 minutes	8
Question 2	25 minutes	4
Question 3	25 minutes	7
Cas	55 minutes	21
<b>TOTAL</b>	<b>120 minutes</b>	<b>40</b>

***Si un article de loi vous est demandé, vous devez le mentionner avec précision en écrivant le numéro d'article, éventuellement l'alinéa et la lettre, ainsi que le texte légal dans lequel il se trouve. Si cette information n'est pas donnée, aucun point ne sera attribué.***

**Exemple: JUSTE: art. 333a al.1 let. a CO FAUX: art. 333 /1**

Consigne :

- ▲ Les réponses pour les questions 1, 2 et 3 sont à effectuer sur les feuilles prévues à cet effet ;
- ▲ Pour le syllogisme, utilisez le canevas annexé. Si vous avez besoin de plus d'espace pour rédiger votre réponse, utilisez le verso du canevas.
- ▲ Vous trouverez, au besoin, l'échelle bernoise en annexe.
- ▲ Les feuilles de brouillon que vous utiliserez sont à remettre à la fin de l'examen.
- ▲ La donnée doit également être rendue.
- ▲ Notez votre nom, prénom et numéro de candidat sur la donnée et **sur chaque feuillet de réponses.**
- ▲ **Veillez à faire deux dossiers séparés pour l'économie et le droit.**

**1<sup>ère</sup> partie : petits cas à analyser**

Répondez avec des phrases en mentionnant précisément toutes les références légales que vous utilisez. Vous devez citer l'article et appliquer ce qui se trouve dans l'article au cas que vous traitez, à l'image de l'exemple ci-dessous, avec l'article 14 du code civil :

**Art. 14<sup>s</sup>**

b. Majorité      La majorité est fixée à 18 ans révolus.

**Question : Fridolin est-il majeur ?**

**Réponse : Selon l'article 14 CC, Fridolin est majeur car il a 18 ans révolus.**

---

**Question 1**

Francis, un amateur d'animaux exotiques, possède un perroquet très bruyant nommé Coco. Un après-midi ensoleillé, Francis organise une petite fête à son domicile avec quelques amis proches. Pendant la fête, Coco, le perroquet, décide soudainement d'imiter le rugissement d'un lion d'une manière surprenante et très réaliste.

L'un des invités, Martin, qui est facilement effrayé par les bruits forts, est pris au dépourvu par le rugissement inattendu de Coco. Sous le coup de la surprise, Martin fait un pas en arrière, trébuche sur une table basse et renverse maladroitement la précieuse collection de figurines en porcelaine de Georges qui se trouvaient sur cette table.

Les figurines se brisent en morceaux, et Martin se retrouve avec une entorse à la cheville. Il estime que la faute incombe à Francis pour avoir laissé son perroquet Coco en liberté et pour ne pas avoir anticipé les réactions de ses invités face aux imitations sonores de Coco.

Francis peut-il être tenu responsable des dommages causés aux figurines et à Martin ?

- 1. Citez les deux articles nécessaires à la résolution du cas**
- 2. Citez les quatre conditions de la responsabilité civile délictuelle et analysez le cas à l'aide de ces quatre conditions.**
- 3. Répondez à la question à l'aide d'une ou plusieurs phrases complètes**

**Question 2**

Monsieur Roy, un collectionneur passionné d'objets anciens, décide d'organiser une vente aux enchères privée chez lui pour se débarrasser de quelques articles de sa collection. Parmi les articles à vendre se trouve une ancienne couronne avec la mention « ayant appartenu à Louis XIV » affiché au prix de départ de CHF 2'000.-.

Lors de la vente aux enchères, Madame Dupont, une voisine curieuse et passionnée d'histoire, décide d'enchérir sur la couronne, pensant qu'elle avait effectivement appartenu à Louis XIV. Après une série d'enchères animées, Madame Dupont remporte la couronne à un prix élevé.

Deux jours après l'achat, elle se rend chez un spécialiste. Celui-ci, après avoir minutieusement analysé l'objet, rend son verdict. Il ne s'agit pas de la couronne ayant appartenu à Louis XIV. Furieuse et se sentant trompée, Madame Dupont confronte Monsieur Roy et exige d'être remboursée.

Madame Dupont peut-elle se faire rembourser la couronne par Monsieur Roy ?

**Question 3**

Aline achète à Guillaume, un voisin, un scooter électrique d'occasion pour une somme de CHF 3'000.-. Guillaume utilisait son scooter pour aller au travail (aller-retour 10 km) et le mettait à charger tous les soirs. Ils signent tous 2 un contrat de vente écrit dans lequel figure la mention « sans garantie pour les éventuels défauts ». Aline rentre chez elle sur son nouveau scooter et ne remarque rien de particulier. Dès le lendemain, le temps est pluvieux et Aline n'utilise pas le scooter durant plusieurs semaines. Après 2 mois, elle utilise à nouveau le scooter et elle s'aperçoit que son autonomie est à peine 50% de ce qu'elle devrait être. En effet, la batterie se décharge beaucoup trop vite à l'usage. Elle trouve cela très gênant et l'annonce immédiatement à Guillaume.

**A. Est-ce qu'il y a un défaut ?**

**B. Aline a-t-elle rempli les conditions pour invoquer une garantie ?**

**C. Guillaume est-il responsable ?**

**2<sup>e</sup> partie : analyse par syllogisme juridique**

Résolvez le cas suivant à l'aide du syllogisme, sur le canevas annexé.

**NB : Répondez à la question A dans la 1<sup>ère</sup> colonne, à la question B. dans la 2<sup>ème</sup> colonne et à la question C dans la 3<sup>ème</sup> colonne.**

Situation de base

Monique vient de terminer (juillet 1991) ses études en droit à l'Université de Neuchâtel et a obtenu un poste de juriste dans une entreprise horlogère du canton du Jura, Pilal'heur SA. C'est donc avec un contrat à durée indéterminée qu'elle débute son travail le 01.09.1991. Son contrat ne mentionne que le temps de travail (42h/semaine) ainsi que son salaire (CHF 5'500.-/mois). Monique est très sportive et fait beaucoup de vélo de route. Durant une de ses sorties dominicales, elle se fait renverser par une voiture. Heureusement, elle n'a que des blessures légères mais est absente du travail du 09.09.1991 au 15.09.1991. Elle craint de se faire renvoyer car elle ne travaille pas depuis longtemps au sein de l'entreprise.

**A. Quand le temps d'essai de Monique prend-t-il fin ?**

Information supplémentaire pour la question B et C

En octobre 2019, Monique travaillait toujours chez Pilal'heur SA et dirigeait le service juridique. Malheureusement elle tomba grièvement malade, et fut absente de son travail pendant 11 mois.

**B. Pilal'heur SA doit-il verser le salaire de Monique ?**

**C. Si oui, durant combien de temps ?**